

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 22 février 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de février						
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.						
Nombre de membres							
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Christian GRAS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRICQ, Renaud BOUTOUTE
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					
Date de la convocation : 07 février 2023	Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER						
Date d'affichage : 07 février 2023	Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS						
Vote : Pour : 21							
Contre : 0							
Abstention : 0							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE						

OBJET : CREATION DU JARDIN DE LA CRECHE DU CENTRE LEON BOYER

Demande de subvention FOND CANTAL INNOVATION

La Mairie de Murat en même temps que la CREATION D'UNE MICRO CRECHE DE 12 PLACE à l'intérieur du Centre Léon Boyer engage la réalisation d'un jardin adapté à la petite enfance pour ce nouveau service à la population et vecteur d'attractivité de la commune. Ainsi le présent dossier de subvention présente les dépenses suivantes :

- CREATION D'UNE PASSERELLE entre la crèche (1er étage du bâtiment) et le jardin surélevé
- CREATION D'UN STABILISE BOIS pour accueillir les plus petits enfants et y installer les différents jeux et aménagements
- INSTALLATION D'UNE PERGOLAS BOIS pour assurer de l'ombre aux jeunes enfants sur l'aire de jeux en stabilisé
- SECURISATION DE L'AIRE avec les garde-corps aux normes de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et adapté aux jeunes enfants

- MAITRISE D'OEUVRE ET ETUDES DIVERSES : coordinateur SPS, bureau de contrôle, architecte, bureau d'étude.

MAITRISE D'OEUVRE ET ETUDES DIVERSES Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023 015-200071702-20230222-DE_2023_021-DE

En plus de ces dépenses la Mairie de Murat investira dans du gros œuvre et de la maçonnerie sur le terrain du jardin (mur de soutènement, engazonnement, mise à niveau, plantations de fleurs) et dans l'acquisition de jeux (bac à sable) qui ne sont pas présentés dans cette demande de subvention mais auprès du dispositif LEADER.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
LOT OUVRAGE BOIS	16 651,75 €	DETR 2023	23,0%	20 500,00 €
LOT SERRURERIE	40 599,80 €	MSA	28,0%	25 000,00 €
COORDINATEUR SPS	1 930,00 €	FOND CANTAL INNOVATION	28,0%	25 000,00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	1 800,00 €			
MAITRISE D'ŒUVRE	28 295,57 €			
TOTAL HT	89 277,12 €	TOTAL	79,0%	70 500,00 €
TOTAL TTC	107 132,54 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 25 000.00 € auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fond Cantal Innovation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023 015-200071702-20230222-DE_2023_021-DE